55eme SESSION DU COMITE DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DE L'ENFANT

MOT DE LA MINISTRE DE LA SOLIDARITE NATIONALE DES DROITS DE LA PERSONNES HUMAINE ET DU GENRE

Madame Immaculée NAHAYO

Génève, Le 16 Septembre 2010

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Membres du Comité

Au nom de la délégation du Burundi que je conduis et en mon nom propre, j'ai l'honneur de vous présenter le Premier Rapport Périodique du Burundi sur la Convention Relative aux Droits de l'Enfant. Avant d'entrer dans le vif du sujet, notre délégation tient à remercier le Comité pour l'invitation et l'envoi à temps du questionnaire afin de faciliter le dialogue entre le Comité et la délégation. C'est donc en vertu de l'article 44 du Règlement d'Ordre Intérieur du Comité que nous avons été invités à assister aux séances du Comité au cours desquelles nous venons d'avoir cette opportunité pour présenter le Premier Rapport Périodique du Burundi sur la Convention Relative aux Droits de l'Enfant.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Membres du Comité

Entre 2000-2010 et surtout depuis les dernières recommandations que votre auguste institution a adressé a notre pays le Burundi, le Pays est passé à travers des changements majeurs qui ont affectés la vie de l'enfant du Burundi de façon positive et souvent négative il faut le reconnaître. Je n'aurais pas la prétention de cerner, l'ensemble des contours en terme d'acquis positif engranger par le Burundi malgré un contexte marqué par plusieurs années de conflits armés. Mais permettez moi de profiter de cette tribune de faire un tour d'horizon rapide sur les derniers développements en cours au Burundi qui dénote de la volonté de l'Etat Burundais de s'engager dans un dialogue constructif en faveur de l'enfance conformément aux dispositions de la convention relative aux Droits de l'Enfant, ses protocoles additionnels et les conventions pertinente du BIT toute ratifiées. Car au Burundi nous avons fini de nous convaincre que l'Enfant est l'avenir de notre pays

En Avril 2009, le pays a adopté un nouveau Code Pénal. Ce code pénal a innové en augmentant l'âge de la responsabilité pénale de 13 à 15 ans. Ceci a été suivi par l'adoption d'une stratégie nationale de Justice Juvénile. Une mesure présidentielle prise au lendemain de sa promulgation, donnait une instruction ferme aux procureurs de la République de procéder à la libération immédiate de tous les enfants de moins de 15 ans se trouvant dans les prisons sur toute l'étendue du territoire national;

Une nouvelle politique nationale en faveur des Orphelins et autres enfants vulnérables a été adoptée par le gouvernement au mois de septembre 2008. Dans le cadre de sa mise en œuvre un plan d'action pour la période 2007-2011 a été développé et vient de passer 4 ans de mise en œuvre. Les techniciens sont actuellement à pied d'œuvre pour faire sa révision en vue de construire sur les

acquis positifs et sortir un nouveau plan. Ceci sera précédé de la production d'un rapport annuel national sur la mise en œuvre du plan d'action au titre de l'année 2010. Sous l'égide du Ministère de la Solidarité, un comité de suivi présidé par le Ministère et dont le secrétariat est assuré par l'UNICEF. Ce cadre est un véritable cadre de dialogue entre le gouvernement et les intervenants dans le domaine de la protection de l'enfant permettant ainsi de maximiser l'impact des interventions sur la vie des enfants au Burundi.

En août 2005, une décision du gouvernement du Burundi a rendu l'Education primaire gratuite. Cette mesure a eu des impacts positifs sur la vie des enfants quant à la matérialisation des Droits à l'Education. Ce fait a permis une augmentation significative du taux net d'enrôlement à l'enseignement primaire. Il convient d'ajouter à cette initiative le décret présidentiel de 2006 sur l'enregistrement gratuit à la naissance pour tous les enfants de 0 à 5 ans.

Une ordonnance ministérielle du Min. de l'Intérieur signée tout récemment a permis de mener une campagne de mobilisation pour l'enregistrement tardif des enfants sana faire payer les amendes aux parents, projet pilote dans 3 provinces qui pourra s'étendre sur tout le territoire du pays par après.

Toujours dans ce cadre, les soins de santé gratuits pour les enfants de 0 à 5 ans ont été administrés depuis 2005.

Plus récemment sous l'égide du Ministère des Droits de la Personne Humaine et du Genre en collaboration avec les agences du système des Nations Unies, le processus de mise en place d'un centre de prise en charge des violences basées sur le genre est rentré dans sa phase active. Cette initiative permettra d'apporter des réponses adéquates aux victimes de violences basées sur le genre. Elle est ainsi dans sa phase pilote dans la province de Gitega qui servira de modèle à étendre sur toute l'étendue du territoire national.

Depuis le 27 août dernier le Burundi vient d'avoir un nouveau gouvernement qui a vu la création d'un Ministère de la Solidarité Nationale des Droits de la Personne Humaine et du Genre, qui a la lourde responsabilité de l'élaboration et la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection de l'Enfant. Cette initiative dénote de la volonté des plus hautes autorités du pays de travailler à unifier le leadership au sein d'un seul ministère sur les questions relatives à la promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille. C'est dans ce cadre qu'il est prévu la création d'une Direction qui s'occupera des questions relatives à l'Enfance. L'Initiative de cartographie et de l'évaluation des systèmes de protection de l'enfant dans la Région Afrique de l'Est et du Centre appuyé par UNICEF permettra de faire un diagnostic sans complaisance aux fins de nous permettre d'avoir une politique nationale, une stratégie nationale et son Plan d'Action national en matière de protection de l'enfant.

La franche collaboration franche entre le gouvernement du Burundi, l'UNICEF, les autres agences du système des Nations Unies et les organisations de la Société Civile a permis de parcourir le chemin ci dessus décrit brièvement. La composition de notre délégation aux présentes assises en constitue une illustration éloquente. Je voudrais profiter de cette tribune pour remercier tous ces partenaires, pour tous les efforts consentis pour la cause de l'Enfant et de la Femme Burundais.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Membres du Comité

Quand nous parlons de derniers développements au Burundi, l'arbre ne doit pas cacher la foret en la matière. En effet le Burundi vient de loin. Après plus d'une décennie de conflit armé, le Burundi vient d'organiser des élections qui ont été suivie de la mise en place d'un nouveau gouvernement. Mais il convient de reconnaître que les années de conflit ont eu des impacts des services sociaux de base en faveur des enfants qui sont à réhabiliter.

La pauvreté généralisée va longtemps défier l'élaboration et la mise en œuvre de politique nationales dans plusieurs domaines touchant les groupes vulnérables comme les enfants et les femmes au Burundi.

Les structures de coordination sur les questions de protection de l'enfant sont à mettre en place aux niveaux les plus décentralisés du pays. Nous osons espérer les **Centres de Développement Familial CDF**, serviront pour cette action, au niveau provincial, communal et collinaire.

De nos jours des phénomènes émergeant comme le travail des enfants, l'exploitation économique et sexuelle des enfants, les enfants en situation de rue sont entrain de menacer le Droit à la Protection de l'Enfant au Burundi. En effet il s'agit de situations qui ne sont pas connue en termes de chiffre pour nous permettre d'engager une lutte efficace. Mais la prise de conscience de leur existence a abouti à la mise en place de différents comités de pilotage pour faire des études approfondies d'en circonscrire l'ampleur aux fins de recherche de solution adaptée.

Avant de terminer, je voudrais souhaiter plein succès au travaux de la 55eme session du Comité des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant, tout en lançant un cri de cœur qui est notre cri pour le ralliement de toutes et de tous à travailler main dans la main pour protéger les enfants au Burundi.

Je vous remercie